



# Quoi de neuf à Uzein ?

**NOVEMBRE 2018**

**Votre Mairie est ouverte :**  
de 9h à 12h les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;  
de 13h30 à 18h les mardi et jeudi  
**Le maire reçoit sur rendez-vous :**  
Tél. 05 59 33 19 84  
courriel: [mairie.uzein@wanadoo.fr](mailto:mairie.uzein@wanadoo.fr)  
Site internet : [uzein.fr](http://uzein.fr)

## Séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2018

→ Tous les points ont été adoptés à l'unanimité.

### 1 Rapport annuel sur le prix et la qualité des services assainissement collectif et non collectif pour l'année 2017:

Ce rapport est présenté au Conseil Municipal conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général de Collectivités Territoriales. Il a pour objectif d'informer les élus des structures adhérentes au Syndicat, ainsi que les usagers du service, des principales actions menées au cours de l'exercice. Il est également un outil d'amélioration et de suivi de la gestion du service à partir des indicateurs de performance.

### 2 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable pour l'année 2017 :

Ce rapport est présenté au Conseil Municipal conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général de Collectivités Territoriales. Il a pour objectif d'informer les élus des structures adhérentes au Syndicat, ainsi que les usagers du service, des principales actions menées au cours de l'exercice. Il est également un outil d'amélioration et de suivi de la gestion du service à partir des indicateurs de performance.

### 3 Contrôle de légalité : extension du périmètre de dématérialisation au domaine de l'urbanisme :

M. Le Maire rappelle que la commune d'UZEIN s'est engagée en faveur de la dématérialisation des procédures qui constitue un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Une convention relative à la télétransmission des actes a été signée avec M. le Préfet, le 24/11/2009, complétée par l'avenant n° 1 du 12/03/2013, pour dématérialiser certains actes soumis au contrôle de légalité via l'application ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée).

Ce programme ACTES conçu par le Ministère de l'Intérieur comporte un module « URBANISME » qui offre la possibilité aux collectivités de dématérialiser les documents liés au dit domaine.

M. le Maire propose d'adhérer au dispositif de télétransmission des documents d'Urbanisme et de l'autoriser à signer à cet égard un avenant à la convention en vigueur.

### 4 Adhésion à la Convention Santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une nouvelle convention Santé et conditions de travail qui prévoit l'intervention de médecins de prévention assistés d'une équipe pluridisciplinaire (conseillers de prévention, ergonomes, psychologues du travail, assistantes sociales, correspondants handicap). Il propose l'adhésion à la convention Santé et conditions de travail proposée par le Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

### 5 Création d'un emploi d'adjoint technique polyvalent au 1<sup>er</sup> Janvier 2019:

M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique polyvalent pour assurer le fonctionnement du service technique. Il précise que l'emploi en question serait à pourvoir au 1<sup>er</sup> Janvier 2019. Il propose donc de compléter le tableau des emplois de la commune en précisant les grades correspondant à cet emploi sur lesquels pourra être recruté le nouvel agent.

Le tableau des emplois serait complété comme suit :

Emploi	Grade associé	Catégorie hiérarchique	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail
Adjoint technique polyvalent	Adjoint technique	C	1	Temps complet

Cet emploi permanent pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire en application du principe général posé à l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

## 6 Attributions des subventions pour l'année 2018:

Associations extérieures	Montant en €
Comité d'étude et d'information sur la drogue et les addictions	50
VMEH (Visite des malades dans les établ. Hospitaliers)	50
Association pour l'enseignement aux enfants malades	50
La Prévention Routière	50
S.O.S. Amitié Pau	50
Association sportive et culturelle Pau Béarn Handisport	50
Association Française des scléroses en plaques	50
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Pau	50
Donneurs de Sang de Lescar (Amicale)	50
Secours Populaire Français	50
France Alzheimer P-A	50
Médecins du Monde	50
Coup d pouce - Lescar	100

Associations Communales et Intercommunales	Montant en €
Club de l'Age d'Or	400
Lescar Pyrénées Volley-Ball	2 500
ACCA D'UZEIN	400
E.S. Ayguelongue	2 500
A tout Loisirs	5 625.76

**7 Occupation d'un local communal (local dit « des infirmières ») : revalorisation du montant mensuel du loyer suite à travaux à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 :** Par délibération du 26 Décembre 2017, le Conseil Municipal a décidé de louer le local communal situé Place de la Mairie (à côté de la salle des associations) à Mmes MARC et TIRCAZES, ce à des fins professionnelles et pour un loyer mensuel de 150 €. Des travaux de télécommunication vont être entrepris dans le local, travaux indispensables à l'exercice de la profession de Mmes MARC et TIRCAZES (infirmières). Pour des raisons techniques, les frais d'abonnement de télécommunication (téléphonie et internet) devront être pris en charge par la Commune. Afin de pallier à ce surcoût, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de revaloriser à 200 €, le montant mensuel du loyer.

## 8 Intégration du Budget Annexe « Multiple Rural » au Budget Principal à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 :

L'emprunt relatif à la construction du « Multiple Rural » est arrivé à échéance cette année. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la dissolution de ce budget annexe au 31 Décembre 2018, et donc de le transférer dans le Budget Général au 1<sup>er</sup> Janvier 2019. Cette dissolution et ce transfert à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 auront pour conséquence : - la suppression du Budget Annexe « Multiple Rural »,  
- la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans le compte du Budget Principal au terme des opérations de liquidation.

## 9 Restauration scolaire : fixation du prix du repas pour facturation à l'ALSH le Petit Prince à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 :

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et 27 de ses communes ont décidé de créer une Société Publique Locale (SPL) autour de la restauration dont ils détiendront la totalité du capital (actionnariat public exclusivement). Ce changement de statut de la cuisine communautaire, prenant effet au 1er janvier 2019, implique un mode de gestion différent et l'application d'un nouveau cadre réglementaire: les sociétés publiques locales (SPL) exercent leurs activités exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et sur le territoire des communes et des groupements de communes qui en sont membres dans le cadre de prestation intégrée. C'est par l'application de cette disposition réglementaire que la future SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration ne pourra plus assurer la prestation de fourniture de repas à l'Accueil de Loisirs le Petit Prince à compter du 1er janvier 2019. La SPL n'étant pas liée avec les associations, sur un plan plus opérationnel, cela se traduit par une modification du processus de facturation: la SPL facturera les repas de l'ALSH à la Commune d'Uzein (3.09 €/repas), qui se chargera de refacturer à l'association au même tarif. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à un processus de refacturation des repas à l'ALSH le Petit Prince à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, ainsi que de fixer le prix du repas pour facturation à l'ALSH le Petit Prince à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

**10 Frais de mission : mandats spéciaux dans le cadre du Congrès des Maires :** M. le Maire et M. le 1<sup>er</sup> Adjoint ont assisté au Congrès des Maires 2018. Pour information, le Congrès des Maires est organisé chaque année par l'Association des Maires de France. Il est une occasion de répondre aux invitations de nos élus aux deux chambres (Assemblée Nationale et Sénat), d'échanger avec des élus de régions différentes, une opportunité de s'informer sur les perspectives et les innovations ainsi que sur les différentes pratiques afférentes à la gestion communale. La participation à cette manifestation faisant partie des missions assignées aux Maires et élus dans l'intérêt des

affaires communales, le remboursement des frais afférents peut être liquidé, pour une durée limitée, et pour tenir compte des situations particulières, sur la base des frais réels avec présentation d'un état de frais, au vu d'une délibération.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour valider l'octroi d'un mandat spécial pour prise en charge des frais d'hébergement, de transport et d'inscription au Congrès des Maires 2018 pour les élus nommés ci-dessous, et le remboursement de leurs frais de mission sur la base de frais réel : M. Éric CASTET et M. François LAFARGUE.

#### **11 Décision modificative n° 2 du budget 2018 :**

##### **INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
2313-148 : Réhab salle associat°	+ 10 000.00	10226 : Taxe d'aménagement	+ 10 000.00

##### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
6185 (011) : Frais de colloque	- 1 000.00	744 (74) : FCTVA	+ 2 200.00
6532 (65) : Frais de mission	+ 1 000.00	7482 (74) : Taxes add. Dt mutatio°	+ 2 574.00
739223 (014) : FPIC	+ 4 774.00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>14 774.00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>14 774.00</b>

**12 Vente de bois 2018 :** M. Eric LARROZE informe les membres du Conseil Municipal qu'il a recensé les arbres et les haies paysagères à abattre. Les sites concernés sont : Haies paysagères, secteur Aéroport (haies fin de piste), secteur de la digue... Il propose au Conseil Municipal d'organiser la vente à savoir : - Etablir différents lots

- Les estimer - Fixer une date de vente (Samedi 15 Décembre 2018).

Les lots seront proposés au plus offrant avec une priorité réservée aux personnes qui se sont fait connaître suite à l'information diffusée dans ce bulletin municipal en informations diverses.

**13 Groupement de commandes pour des prestations de repérage d'amiante et d'hydrocarbures polycycliques dans les enrobés :** Le besoin en repérage d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les enrobés est actuellement couvert par marché dans plusieurs collectivités. Le marché de la Ville de Pau arrivera à son terme le 25 janvier 2019, celui de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées le 12 février 2019 et celui du Syndicat Mixte des Transports Pau Pyrénées le 04 janvier 2019.

Compte tenu des échéances proches et du besoin en commun, il est proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre ces collectivités et les autres communes membres ou structures associées qui pourraient être intéressées (sous réserve de leur adhésion effective au groupement de commandes) en vue du lancement d'un marché portant sur cet objet.

La liste non exhaustive des prestations concernées est la suivante : - repérage sur site et d'un diagnostic, - prélèvements par carottage, - analyses en laboratoire des échantillons de matériaux bitumineux, - rapport d'analyses.

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire. Celle-ci doit définir toutes les missions et les modalités d'organisation du groupement ainsi que désigner le coordonnateur et la Commission d'Appel d'Offres compétente.

Il est donc proposé de désigner, en tant que coordonnateur du groupement, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et comme Commission d'Appel d'Offres compétente, également celle de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (s'il y a lieu).

La convention devra également être approuvée par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou conseil d'administration des structures membres du groupement de commandes, avant signature.

**14 Convention de partenariat avec le Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés relative à la défense extérieure contre l'incendie sur le territoire communal :** M. le Maire informe le conseil Municipal que le Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés a approuvé par délibération du 05 juillet 2018 le projet de partenariat entre le syndicat et ses communes concernant la Défense Extérieure Contre l'Incendie, et plus particulièrement :

- Le contrôle et la maintenance annuelle des Poteaux Incendies 2019-2020 ;
- La réalisation de l'arrêté et du schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Afin de mettre en œuvre ce partenariat, une convention doit être conclue entre le Syndicat et ses communes membres pour définir les modalités administratives, techniques et financières associées.

Il donne lecture du projet de convention de partenariat, annexée à la présente délibération, et précise que le Syndicat a approuvé cette convention par délibération n°67-2018 du 04 octobre 2018.

Il précise par ailleurs : - dans le projet de convention que les prix sont donnés à titre indicatif : ils permettent de fixer le cadre financier des prestations mais ne seront définitifs qu'après attribution des marchés ;

- Les prestations sont prévues sous forme de bons de commande : chaque commune ayant signé la convention de partenariat pourra ainsi choisir de faire réaliser tout ou partie des prestations ;
- Le déclenchement des prestations s'opèrera sur demande écrite de la commune, à adresser directement au Syndicat, par mail ou courrier.

## Informations diverses

### **1 Inscriptions des nouvelles familles :**

Afin de préparer au mieux la présentation des arrivants à Uzein en 2018 lors de la cérémonie des vœux le samedi 5 janvier 2019, ces nouveaux habitants sont priés de se faire connaître à la mairie, si ce n'est déjà fait. Merci.

### **2 Collecte de la banque alimentaire :**

Cette collecte qui a eu lieu à la salle des associations le samedi 26 novembre de 9h à 12 h par les membres locaux du CCAS et à l'épicerie durant tout le week-end a permis de récolter 97 kg de denrées. Merci aux donateurs qui n'ont pas permis d'éviter une baisse de ce chiffre.

### **3 Piqûre de Rappel : Le bien vivre à Uzein**

Vivre avec un chien ou un chat impose un certain nombre de responsabilités. Vous devez faire attention à ce que votre animal ne cause ni dommage ni nuisance.

Je promène mon chien avec une laisse dans la rue, s'il ne présente pas de danger, je le garde le plus près de moi quand se présentent des personnes ou des véhicules.

Je pense à lui mettre un collier anti-aboiement si ses aboiements sont trop bruyants.

Je dois le maintenir dans ma propriété correctement fermée et clôturée en mon absence.

### **4 Changement des levées de collecte d'ordures ménagères à Uzein en 2019 :**

Dans le cadre du renouvellement du marché de collecte des communes de l'ex Mieu de Béarn, les collectes des ordures ménagères (bacs couvercle vert) se feront tous les quinze jours et non plus toutes les semaines. Elles restent toujours le vendredi.

Comme chaque année, le planning annuel des jours de collectes sera distribué avec le bulletin municipal de janvier 2019.

### **5 Vente de bois :**

Une vente de bois sur pied ainsi que des arbres à terre aura donc lieu le Samedi 15 Décembre 2018. Le rendez-vous est fixé devant la Maison pour Tous à 9h. Les lots seront proposés au plus offrant avec une priorité réservée aux personnes qui se sont fait connaître en mairie ou auprès du responsable, Eric LARROZE.

### **6 Un point sur le sinistre du restaurant scolaire :**

Après avoir été au point mort pendant plusieurs mois, la situation a avancé la semaine dernière par la présence sur les lieux de l'expert judiciaire accompagné de deux techniciens. Ils ont passé à la tamiseuse les cendres à la recherche d'indices pouvant expliquer la cause de l'incendie. L'expert judiciaire rendra son rapport dans quelques mois. Les élus attendent avec impatience le feu vert pour faire démolir et évacuer les matériaux de la partie sinistrée mais surtout s'efforcent d'obtenir une indemnisation à la hauteur de ce que la commune a engagé afin de pouvoir boucler un budget 2019 avec un peu de latitude pour l'investissement.

**7 Déplacement du point Relais et levée du tri sélectif :** Rappel : le container de collecte du relais (vêtements et chaussures) a été déplacé depuis quelques mois à côté de la colonne à verre située Place du Lanot.

La levée du tri sélectif sera effectuée le samedi 22 décembre en lieu et place du mardi 25 décembre.

### **8 Invitation à la cérémonie des vœux du maire et de l'équipe municipale :**

Les responsables d'associations et tous les habitants du village sont invités à la cérémonie des vœux de Monsieur le Maire et du conseil municipal à la salle polyvalente le :

**samedi 5 janvier 2019 à 18h30.**

## 9 Bibliothèque municipale, Des contes en attendant le Père Noël ....

Noël approche et cette année, un petit village de Noël va s'installer à la bibliothèque. Les enfants du Centre de Loisirs participent à ce projet et ce village sera visible par tous à compter du 07/12/2018.

Le 21 décembre à compter de 18h 30 et jusqu' à 20h30, une soirée Contes de Noël sera organisée par les bénévoles. Une boîte à lettres spéciale "Père Noël" sera mise à disposition des enfants pour leur courrier ou leurs dessins.

Afin d'organiser au mieux cette soirée spéciale Contes de Noël, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire en adressant un mail à : [bibliotheque@uzein.fr](mailto:bibliotheque@uzein.fr) dans lequel vous mentionnez vos noms, nombre de personnes adultes et enfants , l'âge des enfants ainsi que vos coordonnées téléphoniques. Merci de vous inscrire avant le 15 décembre. Lors de cette soirée, les enfants devront obligatoirement être accompagnés par un adulte.

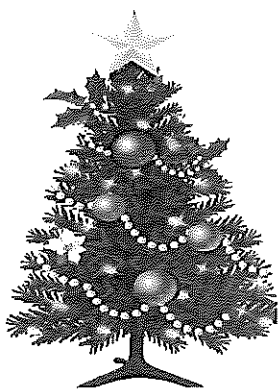
En fonction du nombre d'inscriptions, quelques informations complémentaires seront données sur le site de la commune (lecture par groupes, horaires de lecture des contes, etc..)

Nous vous informons également que la bibliothèque sera fermée du 22/12/2018 au 07/01/2019.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous



*Le conseil municipal vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année.*



*Retrouvez ce bulletin municipal en version numérique dès le premier mercredi du mois et d'autres articles illustrés, non présents dans ce bulletin, comme Repas des aînés , Une nouvelle fresque face à la cour de l'école, Uzein s'est souvenu du 11 novembre 1918, programme du téléthon sur le site [uzein.fr](http://uzein.fr).*

## Informations des associations

### 1 UZEIN TÉLÉTHONNE

Rendez-vous à tous ce week-end pour le Téléthon, l'équipe, autour du président Vincent DUCLOS nous a concocté un très beau programme, que vous avez tous eu dans vos boîtes à lettres ou vu sur le site de la commune. Tout le monde aura lu qu'il est riche avec des nouveautés pour tout âge : Mobilisation sans modération !

### 2 Foyer Rural d'Uzein : section PALA

La section PALA organise son 24<sup>ème</sup> tournoi de PALA (mur à gauche).

Il débutera le vendredi 4 janvier et se terminera le samedi 23 mars 2019

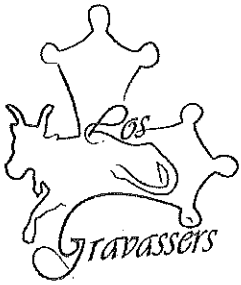
*Inscription avant le jeudi 20 décembre ( Séries 4 ; 3b et 3a)*

Contact : Sébastien PORTAL (0648328319)/ Xavier JOANCHICOY (0616772338)

20 € par équipe



### 3 Los GRAVASSERS

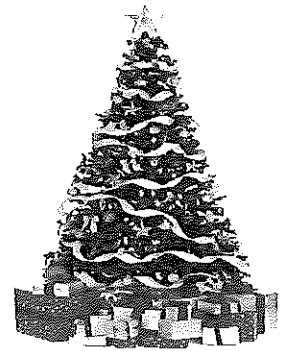


- Noël des Gravassers, Vendredi 21 décembre au soir : **Tout le village est convié !!**

Chaque participant amène obligatoirement un cadeau d'une valeur maxi de 5€ dont le nom commence par une lettre tirée au sort, pour cette année

ce sera la lettre R. Celui-ci sera déposé aux pieds de 2 "sapins" différenciés enfants/adultes. Restauration et buvette sur place pour 10€.

Inscriptions auprès de L. VERDIER 06.88.43.03.52 ou P.CASTET : 07.85.19.63.33



- Samedi 26 janvier 2019 à partir de 19h : **8ième GARBURADE Associative**

- **Samedi 16 novembre 2019 à 18h30 : Concert de NADAU**

### 4 ALSH « Le Petit Prince »

L'Accueil de Loisirs sera ouvert les 2, 3 et 4 janvier 2019.

Les inscriptions devront se faire avant le jeudi 19 décembre 2018, par mail : [clsh.uzein@orange.fr](mailto:clsh.uzein@orange.fr).

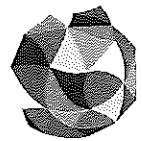
Le service sera fermé du 23 décembre 2018 au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Nous vous invitons à découvrir notre nouveau site internet :

**lepetitprinceuzein.fr**

Vous y trouverez toutes les informations concernant l'association, son actualité, ainsi que tous les documents nécessaires à une inscription.

Vous pouvez nous retrouver le vendredi 7 décembre dès 16h30, à la sortie de l'école pour acheter des crêpes au profit du TELETHON !



**Le Petit Prince**  
Accueil de Loisirs

